

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Conseil municipal du 3 décembre 2012
Séance du 19 octobre 2012

21 Associations jeunesse - subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDE, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, L BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO
M GRIMBERT,
Mme PORAS,
M. MACHU
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme DINGIVAL
M. VILLEMMAIN
M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI
Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

Les associations CELT et 4 WINGS ADVENTURE participeront, du 14 au 24 février 2013, au Raid 4I Trophy, sportif, solidaire et éco-citoyen, réservé aux étudiants âgés de 18 à 28 ans. Les participants auront pour objectif de remporter diverses épreuves de franchissement et d'orientation sur 6000 kilomètres de route et de piste à travers la France, l'Espagne et le Maroc mais aussi d'acheminer plusieurs tonnes de fournitures scolaires au bénéfice des écoliers marocains tout en veillant à réduire l'empreinte écologique du rallye.

Pour participer à ce rallye, les associations CELT et 4 WINGS ADVENTURE ont besoin d'un soutien financier. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à chacune de ces deux associations.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 19 octobre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 500 € à l'association CELT et de 500 € à l'association 4 WINGS ADVENTURE.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits, inscrits à cet effet, au budget de la Ville (compte 40/65742/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 05 DEC. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 11 DEC. 2012

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le 11/12/2012. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rally

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

